



CONTRIBUTION DES FAMILLES

SECTEURS TERTIAIRE ET SANITAIRE & SOCIAL 20 rue de Chaège :

TARIERS ANNUELS 2017/2018

Classes du Lycée Professionnel

Bac Professionnel : Scolarité	1 149 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	22 €
Foyer B.D.E Lycée (2)	3 €

Total :
1 174€

Classes du Lycée Technologique

1 ^{ère} /Tale : Scolarité	1 191 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	22 €
Foyer B.D.E Lycée (2)	3 €

Total
1^{ère}/Tale :
1 216 €

Classes Post-Bac*Classes BTS (voie scolaire)

Scolarité	1 440 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	22 €
Foyer B.D.E Lycée (2)	3 €
Régime Sécurité Sociale Etudiant obligatoire (215 euros en 2017)	

Total :
1 465 €
+ 215 €

*Classe Préparatoire aux concours Paramédicaux & Sociaux

Scolarité	2 335 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	22 €
Foyer B.D.E. Lycée (2)	3 €
Régime Sécurité Sociale Etudiant obligatoire (215 euros en 2017)	

Total :
2 360 €
+ 215 €

Restauration cafétéria **92 €**

Droits d'accès 32 € + 60 € d'acompte (en pré-paiement)

SECTEUR HOTELIER 12 rue de la Visitation :Classes du Lycée Professionnel & Technologique

Scolarité	1 418 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	22 €
Foyer B.D.E Lycée (2)	3 €

Total :
1 443 €

Restauration cafétéria : **92 €**

Droits d'accès 32 € + 60 € d'acompte en pré-paiement

Repas occasionnel externe : 7 € 10 (uniquement sur le site de l'hôtellerie)FRAIS ANNEXES PAR ELEVE ou ETUDIANT A VERSER A L'INSCRIPTION ou REINSCRIPTION (3)

✓ Inscription (3)	50 €	} aux nouveaux Élèves ou étudiants
✓ Dépôt de Garantie (4)	95 €	
✓ Caution Prêt Livres sauf post bac (4)	62 €	
✓ Acompte classe préparatoire aux concours (5)	100 €	

Je soussigné(e), nous soussignés, Madame / Monsieur :

Responsable(s) légal (aux) de l'élève :

Certifie (ons) avoir pris connaissance des modalités financières ci-dessus

Date :

Signature(s) du/des responsable(s) légal(aux)

Précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »)



FRAIS FACULTATIFS

Assurance Individuelle Accident Mutuelle Saint Christophe (6)
sauf Responsabilité Civile

8 € 90 (tarif 2016/2017)
(imputée sur la facture annuelle)

Caisse de Solidarité (7)

20 € ou versement libre

(Imputée sur la facture annuelle – cochez la case **si vous souhaitez y souscrire**)

REDUCTIONS ACCORDEES

2 enfants : -10% sur les frais de scolarité du 2^{ème} enfant

3 enfants : -20% sur les frais de scolarité du 3^{ème} enfant

4 enfants et + : -30% sur les frais de scolarité du 4^{ème} enfant...

MODALITES DE PAIEMENT

1. A réception de facture ou chèques déposés d'avance datés du jour

2. Par prélèvements bancaires sur 8 mois de novembre 2017 à juin 2018

Mandat à compléter et à nous remettre accompagné d'un R.I.B (relevé d'identité bancaire)

Tout trimestre ou semestre commencé est dû.

Rappel des découpages :

Lycée professionnel : Semestre

Lycée Technologique : Trimestre

Lycée Post-bac : Semestre

Prépa : Semestre

(1) l'Association des Parents d'Elèves représente les parents dans les instances de l'établissement.(cotisation facultative)

(2) Foyer : les fonds sont collectés par l'Institution et gérés par le Bureau des Elèves.(cotisation facultative)

(3) Renouvelable chaque année

(4) Remboursable au départ définitif de l'élève

(5) L'acompte est remboursable dans 2 cas seulement :

1 : en cas d'échec à l'examen requis pour accéder à la section choisie.

2 : en cas de réussite avant la rentrée scolaire au concours pour lequel l'élève s'était inscrit au Lycée Jean Rose

(6) L'assurance scolaire est obligatoire. Si votre assurance personnelle inclut l'assurance scolaire, nous remettre l'attestation de votre assureur

(7) La Caisse de Solidarité prend en charge ponctuellement et partiellement les frais de scolarité des familles en difficultés financières, après étude des dossiers par la commission composée de la Direction et des représentants de l' A.P.E.L